

**DELIBERATION n° 31 - 2018****En date du 26 Juin 2018****Portant sur la création de 3 emplois en « parcours emploi compétences » : PEC**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 26 Juin 2018 à 20H00 selon convocation en date du 18 Juin 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Martine CARRILO étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine.

BASSALER Virginie, THIBAUD-GUILLON Claude, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDE CERF Sébastien, GAILLARD André PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Marie Hélène SANCHEZ pouvoir à Philippe HENRY

Jean-Luc GARCIA pouvoir à Bernard GLANDUS

Absent excusé :

VERGER Manuel.

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		21
Votes pour		21
Vote contre		0
Abstentions		0

Les contrats « Parcours Emploi Compétences » ont remplacé les contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Chaque « parcours emploi compétences » a pour ambition l'insertion durable sur le marché du travail du bénéficiaire. Un accompagnement dédié et un accès facilité à la formation et à l'acquisition de compétences sont garants de l'efficacité de la démarche.

Le montant de l'aide accordé aux employeurs, exprimé en pourcentage du SMIC brut, est généralement de 50%.

Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent articulé autour de 3 pôles, :

- un entretien tripartite.
- un suivi dématérialisé.
- un entretien de sortie.

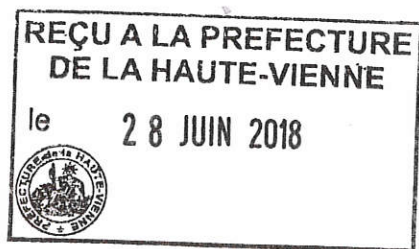
Mr le Maire précise qu'une convention doit être signée avec l'Etat pour permettre à la commune de bénéficier des aides correspondantes et que le contrat de travail à durée déterminée de 6 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois.

Mr le Maire propose de créer :

- 1 poste d'agent technique au service Entretien.
- 1 poste d'agent d'animation au service garderie.
- 1 poste d'agent au service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- La création de 3 postes en PEC sur la base de 20h00 hebdomadaires à partir du 1^{er} Septembre 2018
- D'autoriser Mr le Maire à signer les contrats de recrutement des agents en PEC et de solliciter les aides de l'Etat.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget communal.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 26 Juin 2018

Le Maire



Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le Transmis en préfecture le